

N. réf. : 81 – 21.07.2017

Restrictions d'eau

En raison de la sécheresse et de la grave pénurie qu'elle entraîne, il est nécessaire de prescrire des mesures d'économie d'eau. Afin d'assurer la distribution en quantité suffisante aux habitants et résidents de la commune, la Municipalité de Genolier demande d'éviter tout gaspillage d'eau sous quelque forme que ce soit.

Il est interdit :

- d'arroser pelouses, jardins
- de nettoyer terrasses, cours, trottoirs et autres
- de nettoyer les véhicules
- de remplir les piscines

L'arrosage des potagers et des nouvelles plantations est cependant autorisé pour autant qu'il soit effectué par un moyen autre que le jet.

Il est recommandé :

- de favoriser les douches aux bains
- de ne pas laisser couler l'eau lorsqu'on se lave les dents, de même lorsqu'on fait la vaisselle
- de restreindre la consommation personnelle au strict minimum.

Les mesures annoncées sont émises à titre préventif, prennent effet dès à présent et jusqu'à nouvel ordre. Des contrôles pourront être effectués.

La Municipalité remercie la population de sa vigilance et de sa compréhension.

Avec nos meilleures salutations.

La Municipalité

